



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14790</b>	De <b>Mme Valérie Beauvais</b> ( Les Républicains - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> >gens du voyage	<b>Tête d'analyse</b> >Gens du voyage	<b>Analyse</b> > Gens du voyage.
Question publiée au JO le : <b>04/12/2018</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2019</b> Date de renouvellement : <b>25/06/2019</b> Date de renouvellement : <b>15/10/2019</b> Date de renouvellement : <b>21/01/2020</b> Date de renouvellement : <b>05/05/2020</b> Date de renouvellement : <b>08/09/2020</b> Date de renouvellement : <b>22/12/2020</b> Date de renouvellement : <b>27/04/2021</b> Date de renouvellement : <b>03/08/2021</b> Date de renouvellement : <b>14/12/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les attentes des élus en matière d'accueil des gens du voyage et de lutte contre les installations illicites. Une nouvelle loi, qui vient d'être promulguée le 7 novembre 2018, apporte des avancées en clarifiant les compétences des communes et des EPCI, en simplifiant la réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale, en prévoyant la notification en amont au préfet de région de tout stationnement d'un groupe de plus de cent cinquante résidences mobiles. Cependant, cette loi, qui a été sérieusement édulcorée lors de son examen à l'Assemblée nationale, ne répond pas à toutes les attentes des élus devant faire face à ces stationnements illicites. Elle ne traite pas ainsi des conséquences pour les communes de ces passages et notamment des remises en l'état qu'elles doivent effectuer suite aux nombreuses dégradations intervenues et aux problèmes d'insalubrité posés. Les élus demandent donc que ces questions soient mieux prises en compte. En conséquence, elle lui demande de lui préciser les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour prévenir ou mieux prendre en compte ces débordements qui choquent, à juste titre, élus et citoyens.